



## appel qui me fait peur aidez moi svp

Par **didoune04**, le 17/02/2009 à 21:17

Le 13 février 2009 j'ai reçu un appel téléphonique me demandant de rappeler au sujet d'une affaire me concernant. Ce même jour j'ai rappelé. La personne me dit qu'elle me contacte au sujet d'une dette de chez Cofidis datant de 1998. A cette époque je vivais avec quelqu'un nous avons rencontré des problèmes financiers et avons fait un dossier de surendettement à la banque de France. Mais nous nous sommes séparés en 2000. Et nous nous sommes efforcés de régulariser l'ensemble de nos dettes. En 2004 j'ai fait bloquer pendant 1 an la somme correspondant aux chèques non payés que j'avais eus. Jusqu'à aujourd'hui pas de problème. Bref, au téléphone cette dame me dit que je dois donc la somme de 1469 euros mais que si je paie tout de suite l'intégralité de la somme elle me déduira 300 euros. Elle me dit qu'elle m'envoie de suite un courrier pour l'accord de solde transactionnel disant faire suite à notre conversation et me confirmant qu'à ce jour le solde de mon dossier s'élève à 1459,95 euros. Et qu'elle m'accorde une remise exceptionnelle sur ce montant dû et notre accord pour un règlement de 1160 euros pour solde de tout compte. J'ai demandé si un règlement en plusieurs fois était possible elle m'a répondu oui mais seulement en 4 fois soit 364,74 euros. Je devais envoyer mon règlement pour le 18/02 et elle m'a dit qu'elle l'aurait encaissé le 20/03. J'avoue que je ne comprenais pas trop et répondais oui à tout ce qu'elle me disait. Je n'ai pas encore reçu leur courrier.

A ce jour je n'ai pas donné d'accord écrit, ma banquière me dit de faire attention car ça ne lui paraît pas très clair. D'autant plus qu'on avait fait ce qu'il fallait pour régulariser tout ces problèmes en 2004.

J'ai un peu peur je suis maman de 4 enfants. Et je suis presque certaine d'avoir réglé toutes mes dettes.

Le 17/02/09 Je viens de recevoir à l'instant un appel de cette société. Je leur ai demandé le titre exécutoire ils ont refusé de me l'envoyer en me disant que c'était un avocat qui devait en faire la demande. De là elle m'a dit qu'ils allaient arrêter la demande amiable et passer par des voies judiciaires. Et aussi qu'il n'y avait pas de forclusion. Que cette dette avait été rejetée du plan de la banque de France en 2000. Elle m'a dit qu'un huissier allait prendre le relais. Je tremble encore car elle m'a vraiment rit au nez et m'a presque fait peur. J'espère vraiment ne pas avoir de problèmes.

Par **windbixente**, le 17/02/2009 à 23:13

Bonsoir,

Premier reflexe, ne jamais faire confiance en ces boite de recouvrement.

Attendre que l'huissier fasse quelque chose, car s'il agit alors que le droit à créance n'est pas constitué, il commet une faute.

Une fois l'huissier passé, voir avec un avocat pour étudier le dossier. Vous ne donnez pas assez de détails et d'éléments

Bon courage